

# **European Heart for Children**

## **E.H.C.**

Premier exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2010

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres

## European Heart for Children E.H.C.

Premier exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2010

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association E.H.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Nice, le 22 juin 2011

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Anis Nassif

**BILAN**

ACTIF	Exercice N 31/12/2010 (9 mois)		Exercice N-1	PASSIF	N 31/12/2010	N-1
	BRUT	AMORT ET DEPRECIATIONS				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>						
Immobilisations incorporelles	-	-	-	Fonds propres	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	Autres fonds propres	80 000	-
Immobilisations financières	-	-	-	Résultat de l'exercice	162 427	-
Charges de personnel	-	-	-	<b>TOTAL I</b>	242 427	-
Autres charges de gestion courante	-	-	-	Provisions	-	-
	-	-	-	Provisions pour risques	-	-
	-	-	-	Provisions pour charges	-	-
<b>TOTAL I</b>	-	-	-	<b>TOTAL II</b>	-	-
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				Fonds dédiés	-	-
Stocks et en cours	1 734	-	1 734	Sur subventions de fonctionnement	-	-
** Marchandises	-	-	-	Sur autres ressources	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	<b>TOTAL III</b>	-	-
Disponibilité	245 702	-	245 702	Dettes	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	-	-	-	Emprunts et dettes financières diverses	4 784	-
	-	-	-	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225	-
	-	-	-	Autres dettes	-	-
<b>TOTAL II</b>	247 436	-	247 436	<b>TOTAL IV</b>	5 009	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-			
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-			
Ecart de conversion Actif (V)	-	-	-			
<b>TOTAL GENERAL</b>	247 436	-	247 436	<b>TOTAL GENERAL</b>	247 436	-

CHARGES	N		N-1	PRODUITS		N-1
	31/12/2010			31/12/2010		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	22 869	-	-	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	185 665	-
Achats de marchandises	7 614	-	-	ventes de marchandises	16 216	-
Variation de stock	1 734	-	-	Prestations de services	87 750	-
Achats	2 241	-	-	Production stockée	-	-
Autres achats externes	2 427	-	-	Production immobilisée	-	-
Autres services extérieurs	9 318	-	-	Subvention d'exploitation	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	Dons	81 699	-
Charges de personnel	-	-	-	Cotisations	-	-
Autres charges de gestion courante	3 005	-	-	Legs et Donations	-	-
dotations aux amortissements, provisions et enga	-	-	-	Produits liés à des financements réglementaires	-	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	404	-	-	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	35	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-	-	-	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>23 273</b>	-	-	Report des ressources non utilisées exerc antérieurs	-	-
<b>SOLDE CREDITEUR</b>	<b>162 427</b>	-	-	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>185 700</b>	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>185 700</b>	-	-	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>185 700</b>	-
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Mise à disposition gratuite de biens	65 400	-	-	Prestation en nature personnel	13 566	-
Mise à disposition des locaux	3 600	-	-	Prestation en nature locaux	3 600	-
Mise à disposition personnel	13 566	-	-	Dons en nature	65 400	-
<b>TOTAL</b>	<b>82 566</b>	-	-	<b>TOTAL</b>	<b>82 566</b>	-

# EUROPEAN HEART FOR CHILDREN

## Fonds de dotation

### ANNEXES COMPTABLES

Exercice clos au 31/12/2010

Total du Bilan : 247 346€

Résultat de l'exercice : 162 427€

Fonds propres : 80 000€+résultat de l'exercice 162427€ soit 242 427€

Les notes indiquées ci après font partie des comptes annuels arrêtés par le trésorier le 22 juin 2011.

### 1- Règles et principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

### 2-Autres éléments significatifs

Le fonds de dotation European Heart For Children est une structure légale de droit français , régie par la loi du 4 Aout 2008 .

Il a été créé pour une durée indéterminée le 2avril 2010, date de signature des statuts par ses fondateurs et enregistré le 26 avril 2010 auprès de la Préfecture des Alpes Maritimes.

La publication au journal officiel est intervenue le 15 mai 2010.

Les comptes correspondent au premier exercice du Fonds de dotation d'une durée de 9 mois.

Ils sont établis en application du nouveau règlement CRC 2009-01 du 29 décembre 2009 relatifs aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, modifiant le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et CRC 99-03 relatif à la refonte du Plan Comptable Général applicable aux associations, tels que définis par le CRC.

Les stocks sont évalués au prix d'achat moyen pondéré. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

En conformité avec l'article 8 des statuts, une dotation en capital initiale de 80 000€ a été enregistrée , cette dotation est consommable.

Le fonds de dotation a souhaité dans le cadre de la procédure de rescrit connaître l'avis de l'administration fiscale française concernant son régime fiscal, ainsi que la possibilité de délivrer à ses donateurs des reçus leur permettant de bénéficier d'allègements en matière d'impôts sur le revenu et d'impôt sur les sociétés

L'administration a confirmé le 7 juillet 2010 , sur la base des informations communiquées que le fonds bénéficiait d'une gestion désintéressée ayant pour objet de recueillir des fonds pour le financement d'interventions chirurgicales dans le domaine de la chirurgie cardiaque au profit d'enfants de milieux défavorisés des pays du tiers monde. Elle a confirmé que le fonds de dotation répondait aux critères définis par les articles 261-7 1B et 206-5 du code général des impôts , était exonéré des impôts commerciaux et ouvrait droit et sa faculté de délivrer des reçus fiscaux , à la condition impérative que ces versements ne soient pas la contre partie d'avantages financiers ou matériels importants à leur auteur.

### 3-Autres informations

#### 3-1 Bilan

Stock marchandise pour revente 1734€

Charges à payer : Honoraires Commissaire aux comptes 4784€

#### 3-2 Compte de résultat

<u>Dons reçus ( €)</u>	159 619€
Dotation capital	-80 000€
Produit Loterie	2 080 €
Total Dons	<u>81 699€</u>
<u>Autres produits</u>	
Diner de charité	87 750€
Vente diverses marchandises	16 216€
<u>Charges</u>	
Achats de marchandises pour revente	↘ -7614€
Variation de stock	↗ +1734€
Autres achats	↘ -2 241€
Stand	↘ -1709€
Traductions	↘ -717€
Honoraires CAC et avocat	↘ -8492€
Frais de déplacements	↘ -573€
Frais bancaires	-66€
Autres charges	-3005€

#### 3-3 Dons et contribution en nature

##### Nature

Domiciliation et services administratifs	17 166€
Diner de charité	64 409€
Stock marchandises	991€

Origine

ESC 76 566€

ACS 6 000€